



Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre d'Alsace

Membre de la Fédération des Pupilles de la Nation, affiliée à la Fédération Nationale
André Maginot groupement 252

Président : **Paul Gérard NUNNINGER** 13 rue du cuir - 68720 LUEMSWILLER - Tél : 0389254236

TréSORIER : **René CRON** 7 rue des Platanes 67550 VENDENHEIM

Vice-Présidente Secrétaire : **Marlyse BEDIN** 6 rue du peuplier 68270 WITTENHEIM

Compte bancaire de l'association : **Crédit Agricole Alsace Vosges Colmar N° 6300499945**

Adresse mail : paul.nunninger@sfr.fr

Site internet : www.apoga.net

Luemswiller, le 23 octobre 2020

Cher(e)s ami(e)s du comité,

Je n'envisage pas pour le moment de faire une réunion du comité mais je tiens néanmoins à faire le point avec vous de notre assemblée générale qui s'est faite par courrier. J'ai eu en retour, à ce jour, 127 bordereaux pour approbation des informations légales, pour 183 adhérents à jour de cotisation. A titre d'information j'ai envoyé plus de 220 courriers (avec enveloppes affranchies pour la réponse) et ceci même à ceux qui n'avaient pas payé en 2019 afin de les informer de la situation actuelle. Je tenais à mettre à plat le contexte exposé par Jean Louis BALLIS. Celui-ci, et c'est tout à son honneur malgré son avis défavorable, a généreusement renouvelé sa cotisation ;

Nous ne pouvons pas ignorer le passé ni le contexte actuel pour envisager l'avenir : le contexte associatif et l'évolution de l'APOGA – la situation de nos revendications avec les dépôts de plainte en France et en Allemagne – le contexte moral des pupilles de la nation.

J'ai été agréablement surpris par les avis exposés d'un certain nombre de nos adhérents (une trentaine)

1° Une seule adhérente a décidé d'arrêter (elle a néanmoins rajouté un chèque de vingt euros à sa réponse)

2° deux adhérentes ont fait preuve de découragement en raison des refus de l'Etat français d'indemniser des orphelins autres que ceux des décrets de 2000 et 2004.

3° Une adhérente perturbée par le décès de son époux semble se désintéresser de ce combat de longue date...

4° Une adhérente est totalement en accord avec J.L. Ballis et se désolidarise du combat des orphelins/pupilles de la Nation.

5° Une quinzaine d'adhérents nous complimente, nous encourage pour notre travail et nous apporte leur soutien.

6° Certains ont accompagné leur courrier d'un chèque. Nous avons engrangé de janvier à fin septembre 785 euros en dons en plus des cotisations.

7° Une majorité ne donne pas d'avis avec le courrier retour.

Conclusion des votes par courrier à ce jour :

205 adhérents avec droit de vote - 123 votes exprimés valides - 122 adhérents votants oui – 1 vote nul.

Je peux donc conclure que la majorité a approuvé nos informations légales et nos modifications des statuts.

Nos informations par courrier ont eu un accueil favorable car plus largement diffusées que lors d'une assemblée générale normale où nous ne sommes qu'une quarantaine de participants. Par contre je suis persuadé que le contact direct avec les adhérents est irremplaçable.

On peut affirmer que les informations de cette façon circulent très bien, voire mieux ! La surprise me vient en effet d'un mail de Bernard Rodenstein qui me complimente et me remercie, d'avoir fait un bilan positif et d'avoir également valorisé son action tout en justifiant sa démission. Bien sûr il n'a pas manqué de mettre un bémol à la légitimité de notre engagement par rapport aux orphelins de parents juifs. Je ne manquerai pas de l'informer prochainement avec bienveillance des arguments qu'il semble avoir oubliés.

J'adresserai son mail uniquement aux membres du comité qui jugeront par eux-mêmes.

Une autre question, que je dois mettre à plat, qui concerne la demande répétée, encore ces jours derniers, de Jean-Marie BINNER. Celui-ci est convaincu que nous devrions manifester devant la Préfecture de Colmar pour faire

comprendre notre désarroi face à l'injustice des reconnaissances sélectives que l'Etat français a accordé à certains orphelins de de la Seconde guerre mondiale et pas à d'autres. Voici ma rapide réponse à sa demande ; à vous de juger et d'y apporter votre point de vue si vous l'estimez nécessaire.

Réponse que j'ai envoyée à J.M. BINNER.

« Quant à ta demande persistante de manifester devant la préfecture, je n'y suis pas favorable à titre personnel. Pourquoi ? En 2005 nous étions plus de 700 adhérents. Cette année nous sommes encore 180 ! Quel poids aurions-nous pour manifester dans la rue ?

Si nous lançons un appel à manifester nous serions combien ? Quelques vieux boiteux, la plupart octogénaires ou presque, (mal au dos - aux genoux - aux hanches – cardiaques - diabétiques - difficultés respiratoires, etc...) qui ont du mal à tenir debout une heure... Cela conforterait l'Etat français dans sa décision de ne pas nous indemniser à cause, entre autres, de la démotivation des pupilles de la nation vieillissants. De plus appeler les orphelins de guerre à manifester par voie de presse n'aurait guère plus de succès à cause de la pandémie covid. Tout au plus nous risquerions d'avoir des manifestants indésirables prompts à casser ou à détourner la manifestation. Personnellement je ne serai pas le bouc émissaire d'un désordre. Mais si tu persistes dans cette idée alors je communiquerai ton désir aux adhérents en leurs demandant de te répondre directement. Si la majorité décidait la manifestation je me désolidariserais de cette action tant pour son sens que pour son organisation.

Manifester devant la préfecture ne sert strictement à rien, de mon point de vue. Le Préfet n'a aucun pouvoir décisionnaire en matière de législation nationale. Il est le supérieur des policiers et garant de l'application des règles et du droit dans son département. »

Retour sur le bilan comptable ; dans la gestion on peut encore constater la fragilité de notre trésorerie en 2019.

Vous avez eu connaissance du tableau de notre trésorerie. Je vous donne quelques éléments supplémentaires.

Il faut se rappeler que nous avons reporté un arriéré de cotisation à la FPN de 2018 à 2019 d'un montant de **912 €**.

Je vous propose le détail des dépenses arrondies, sans décimales, en huit chapitres :

1° Frais postaux - timbres	1761 €
2° Fournitures de bureau	953 €
3° Informatique et site internet	300 €
4° Cotisations OMSPAC + FPN 2018/2019	2592 €
5° Assurance RC APOGA GAN	140 €
6° Frais réception + location salles + frais d'obsèques Claude	1657 €
7° Frais de déplacements du bureau pour régularisation gestion (Vendenheim Luemschwiller et Colmar) Inclus quatre repas ; une précision ; Marlyse Bedin a pris en charge ses propres dépenses lors des rencontres où elle était présente.	178 €
8° Frais de déplacements FPN – AG à Viry-Châtillon + réunion du comité à Paris	1203 €

Une précision concernant l'AG de la FPN et le montant de 1203 € qui s'y rapporte : il faut déduire 250 € que les trois délégués (Marlyse, Madeleine et moi) avaient préalablement payés à l'APOGA et représentant la moitié des frais d'hôtellerie.

Ne cherchez pas d'erreurs se sont des montants approximatifs afin que vous ayez une visibilité globale des dépenses de fonctionnement.

Afin de ne pas grever le budget de l'APOGA, je tiens à préciser que je prends à ma charge certaines dépenses.

Par exemple ;

- Une imprimante monochrome Brother DCP L2530DW permettant 3000 tirages avec une cartouche d'encre. (En 2019)
- Deux cartouches d'encre noire pour Brother (en 2020)
- Une plaque en Laiton pour la boîte à lettres. (En 2020)
- Des fournitures de bureau – deux cartouches d'encre pour imprimante Canon - deux cartons de papier blanc – (En 2019 et 2020)
- 240 timbres septembre 2020 (n'oubliez pas que j'avais décidé que chaque destinataire aurait une enveloppe affranchie pour la réponse)

- 1000 cartes de correspondance pour des réponses rapides ; Il est important de garder un contact, apporter une réponse, expliquer en quelques mots ou encore envoyer des condoléances ou autres remerciements par exemple pour des dons exceptionnels.

Il va de soi que ceux qui doutent pourront demander des explications au trésorier ou encore me demander les justificatifs cela ne serait pas vexatoire.

Dans les dépenses que je garde pour moi il y a plusieurs déplacements pour des réunions avec le comité de l'OPMNAM dans le nord de l'Alsace (à cause des dépôts de plainte en France et en Allemagne) en cas de réussite cela profitera à bien d'autres que moi. (A ce propos, le 16 octobre je viens de recevoir une réponse négative de la Cour d'Appel de Paris du Parquet national antiterroriste- pôle crimes contre l'humanité et délits de guerre. J'ai contacté *Gérard MICHEL*, Président de l'OPMNAM, pour envisager la suite à donner à ce refus).

Les dépenses pour amener le courrier à la poste d'Illfurth (8 km aller-retour) - je ne compte plus le nombre de fois - ainsi que tous les déplacements pour les achats à bureau Vallée à Morschwiller le Bas.

Les dépenses effectuées pour me rendre au tribunal de Colmar (bureau des associations) ainsi que les transferts des archives de St. Croix en Plaine à Luemschwiller et plusieurs voyages pour récupérer des courriers qui arrivaient encore fin 2019 chez Claude.

Je ne compte pas non plus l'électricité ni l'abonnement internet ni mon temps de travail (impressionnant...).

Voilà en résumé la responsabilité et l'engagement d'un président. J'ai pensé nécessaire cet inventaire pour éviter que des adhérents ne pensent que les responsables de la direction et son président utilisent mal leurs cotisations. Je préfère anticiper les explications et ainsi éviter les conflits inutiles.

Pour un avenir proche, je ne peux pas promettre de réunion du comité cette année, bien que je le souhaiterais. Cela dépendra de l'évolution de la pandémie. Je préfère pécher par excès de prudence plutôt que prendre des risques inutiles. L'APOGA survivra ainsi, au moins sanitaire ment parlant.

Je rappelle aussi que la **Fédération des Pupilles de la Nation** tiendra son assemblée générale - qui était prévue en mars 2020 - probablement en mars 2021 à Mulhouse. Comme l'APOGA avait déjà payé la plus grande partie à la FPN pour ses délégués, nous n'aurons donc pour l'année prochaine qu'un minimum de frais.

Par contre, cette année, nous n'avons pas encore reversé la cotisation à la FPN. Nous le ferons prochainement. A raison de **6 euros** (au lieu de **8 euros**) par personne la trésorerie sera soulagée de 6 € fois 183 adhérents = **1098 €**.

A Bernard GARNIER et Jean-Paul KIRMANN, respectivement Président et Secrétaire de la FPN je communique la procédure, avec copie des documents, que nous avons utilisés pour notre assemblée générale. Je profiterai de l'occasion pour demander si une aide financière de la FPN pouvait être envisageable afin de participer aux frais générés en cas de recours pour contester le refus de la Cour d'Appel de Paris par suite du dépôt de plainte pour crimes contre l'Humanité envers l'Allemagne. Après une étude par un cabinet d'avocats parisiens, financée par la FPN, concernant la légalité du décret de 2004 ségrégationniste entre orphelins de résistants, selon qu'ils sont morts en combattant ou en internement, je souhaiterais que la FPN s'engage financièrement en faveur d'une procédure de la spécificité des orphelins alsaciens.

Il est de tradition, mais c'est avec plaisir que je remercie le trésorier René CRON pour son engagement et la qualité de son travail. C'est aussi un grand merci à Marlyse BEDIN pour ses compétences grammaticales et son orthographe pointu, ses corrigés indispensables. Il est vrai qu'il m'arrive parfois de ne pas utiliser ses compétences...force est de constater ensuite trop tard quelques erreurs impardonnables de ma part... !

C'est aussi un grand merci au porte-drapeau, Bernard REICHENAUER pour sa fidélité aux manifestations patriotiques, à nos valeurs, à notre association et à l'ADEF. (Anciens incorporés de force)

Plus généralement un grand merci aussi à tous ceux et toutes celles du comité qui s'engagent à mes côtés.

Après ce tour d'horizon 2019, je vais conclure en vous adressant mes cordiales et amicales salutations et surtout "prenez soin de vous"

Gérard NUNNINGER président de l'APOGA.

